

PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

4^e séance – 20 novembre 2024 – 17 h à 18 h 09
Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du citoyen/Visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Mario Aubé, président, conseiller municipal — District de Masson-Angers (N°18)
Tiffany-Lee Norris Parent, vice-présidente, conseillère municipale — District de Touraine (N 11)
Denis Girouard, membre élu, conseiller municipal — District du Lac-Beauchamp (N°16)
Mamadou Ndiaye, membre citoyen du secteur Est
Hugues Cédric Bailly Abledji, membre citoyen du secteur de Hull
Alexandre Gallant, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)
Éric Pilote, membre citoyen du secteur d'Aylmer

Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux comités et commissions — DE

Ressources internes

Simon Fournier, directeur — Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)
Denis Doucet, directeur — Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau
Isabelle Plante, cheffe de division — Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)
Mathieu Tremblay, inspecteur, soutien opérationnel — Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)
Véronique Leduc, adjointe administrative — Direction exécutive

Aussi présents

Olivia Gninihi, attachée politique — Cabinet du conseiller désigné

ABSENCES :

Véronique Charron, Maison de la famille de Gatineau (MFG)
Caroline Meunier, Accueil-Parrainage Outaouais (APO)
Stéphane Raymond, directeur adjoint — Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et il ouvre la séance à 17 h.

La séance publique est enregistrée. Il sera possible de visionner l'enregistrement sur le site Web de la Ville.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Aubé

Appuyé par Tiffany-Lee Norris Parent

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024

Le procès-verbal de la 4^e séance de la CSP tenue le 6 juin 2024 est déposé.

Aucun suivi n'est à faire en ce qui concerne les sujets abordés lors de la séance.

4. Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

Hugues Cédric Bailly Abledji se joint à la séance à 17 h 10.

5. Présentation des enjeux de sécurité publique liés à des problématiques et les interventions en santé mentale

Le document *Enjeux de sécurité publique liés à des problématiques et les interventions en santé mentale* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance.

En guise d'introduction, un extrait d'une publication du ministère de la Santé et des Services sociaux datant de 1996 est cité : *Bien que la politique de désinstitutionnalisation comporte des aspects positifs, le bilan qu'en dresse la recherche tend plutôt à en faire ressortir les problèmes. Les plus souvent cités sont le syndrome de la porte tournante, la pénurie des services de traitement, de soutien et d'intégration dans la communauté, les impacts sur la famille des patients et le rejet des plus démunis vers la voie de l'itinérance et de la criminalisation.*

Parmi les interventions du SPVG, celles directement liées à la problématique de la santé mentale sont en hausse. Leur nombre pourrait atteindre 3 904 en 2024. Les types d'interventions réalisées sont les suivantes : situation de crise ; vérification de bien-être ; demande d'assistance par un autre organisme ; établissement de liens ; filet 2 (interventions majeures nécessitant un périmètre de sécurité).

L'équipe UNIC est composée de onze policiers. Cette équipe n'est pas en fonction 24 heures sur 24. Des quarts de travail ont été établis en fonction des périodes les plus achalandées (entre 9 h et 21 h). Lors de ces quarts de travail, deux policiers et un intervenant social du CISSSO sont notamment en fonction. Trois axes définissent les interventions :

- Intervention avec propos suicidaire ou homicidaire — risque à l'intégrité ;
- Résolution de problème ;
- Intervention auprès des personnes en situation d'itinérance.

Des statistiques sont présentées. Les cas se complexifient, ce qui requiert plus de temps pour chacune des interventions. Les ressources sont un enjeu tant pour les personnes que pour les policiers. Dans la plupart des interventions, il s'agit d'une réponse policière à un problème de nature médicale. L'approche en est toujours une de bienveillance puisque les personnes ont plus besoin d'aide que d'être criminalisées.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Une inquiétude est manifestée quant au faible taux (2 %) de référence aux organismes. 50 % des cas iront en centre hospitalier ou retourneront à la rue. On croit toutefois que le SPVG est dans la bonne direction en ce qui concerne les services rendus à la population.
- À la suite d'une question, on précise que l'équipe UNIC est déployée sur tout le territoire gatinois. Cette équipe est divisée en quatre équipes fonctionnant en duo ; celles-ci sont en soutien à la gendarmerie et aux préventionnistes du Service de sécurité incendie. L'intervenant social se greffant à un des duos s'occupe des cas suicidaires ou homicidaires ; l'autre duo soutient différentes équipes s'occupant de cas divers.
- On rappelle que les équipes sont déployées aux moments les plus propices pour soutenir les équipes de gendarmerie. L'horaire établi repose sur l'analyse des appels reçus.
- Face aux deux cent onze appels non répondus en 2023, on demande s'il est envisagé d'augmenter le nombre d'agents de l'équipe UNIC. On indique que cette possibilité est effectivement envisagée. On attire cependant l'attention sur le fait

que tous les policiers sont habilités à répondre aux besoins en cas d'absence de l'équipe UNIC.

- On mentionne qu'il serait possible de trouver des données quant au nombre de personnes en situation d'itinérance parmi les 23 % d'appels traités par l'équipe UNIC.
- On précise que l'équipe UNIC est composée de membres issus de la diversité.
- On se dit surpris du nombre élevé d'appels. Il y a beaucoup de gens vivant de la vulnérabilité et des problèmes liés à l'itinérance. La désaffiliation sociale constitue une grande problématique. On se réfère de plus en plus aux policiers alors qu'il s'agit de problèmes de santé mentale. Le corps policier est-il l'organisme le mieux outillé pour faire ce type d'intervention ? Les policiers sont conduits à jouer deux rôles : renforcement de la loi et intervention dans des cas de santé mentale. On croit qu'il faut augmenter le nombre de travailleurs sociaux. On se dit inquiet de la situation au Centre Robert-Guertin. On juge qu'il est plus des compétences de la Ville d'y intervenir que des policiers.
- On précise que les policiers ne refusent pas d'intervenir au site du Centre Robert-Guertin. Toutefois, il s'agit d'un enjeu de santé publique qui a des impacts sur la sécurité publique. Les solutions sont multiples ; elles doivent foncièrement être adaptées à chacune des personnes. Il est important de développer des partenariats avec les institutions et les organismes pour mener des interventions les plus efficaces possibles.
- On demande si la formation portant sur la réponse en intervention de crise (RIC) est obligatoire pour les policiers de Gatineau. On souligne que de façon générale la formation n'est pas obligatoire. L'équipe UNIC a toutefois pu recevoir des éléments de celle-ci afin de bénéficier de davantage d'outils d'intervention.
- On souligne le travail remarquable, humain et proactif de l'équipe UNIC. On demande si des initiatives de sensibilisation sont en cours quant à l'importance de collaborer avec la police et les organismes communautaires pour réduire la méfiance envers l'uniforme. On indique que depuis 2018-2019, un rapprochement s'opère avec les organismes communautaires. Une personne-ressource assure dorénavant un accès unique. Cette personne participe à divers comités pour démystifier le rôle et le travail de l'équipe UNIC ainsi que favoriser la concertation. Si au début, cette personne ne portait pas l'uniforme, c'est de moins en moins le cas lors de ses visites. Cela contribue à réduire la méfiance envers les uniformes.
- On demande de quelle manière le SPVG envisage diversifier ses ressources pour répondre aux problématiques de santé mentale dans les secteurs les plus touchés par l'itinérance. On rappelle que le travail des policiers est de plus en plus complexe et diversifié. Une équipe en recherche et développement stratégique examine ce qui se fait ailleurs pour en tirer de bonnes pratiques. Il s'agit d'un processus d'amélioration continue. Le tout est fait dans le respect des mandats confiés aux corps policiers qui en est un de sécurité publique et non de santé publique. Le but est de miser sur des collaborations qui permettent aux policiers d'avoir accès à une expertise en santé mentale.
- Est-ce que le bas taux de 2 % de référence aux organismes s'explique par le fait que ceux-ci ne sont pas suffisamment connus. On mentionne que ce taux paraît bas en raison de la finalité de l'intervention ; celle-ci se clôt par une référence à un organisme où la personne est prise en charge. Le référencement est fait à grande échelle.
- On précise qu'il n'est pas dans les plans que l'équipe UNIC soit disponible 24 h sur 24. UNIC est disponible aux moments où les interventions sont les plus efficaces. Les policiers sont bien outillés pour agir.
- Le protocole d'entente lors des interventions est expliqué afin de comprendre pourquoi la gendarmerie doit être déployée avant l'équipe UNIC. Ce déploiement vise à sécuriser les lieux. Les interventions et l'équipement ont été adaptés. Les véhicules ne sont plus banalisés. Les autres policiers se retirent aussitôt l'arrivée de l'équipe UNIC.
- On indique que la possibilité de procurer un uniforme distinct pour l'équipe UNIC est en cours d'analyse. Un uniforme différencié ne servirait peut-être pas l'objectif d'encourager la confiance des gens envers tous les policiers.
- Des précisions sont demandées sur le rôle et la collaboration avec les ambulanciers paramédicaux, notamment pour l'itinérance. On indique que la communication est très bonne. Ils collaborent à plusieurs tables de concertation.

Les soins qu'ils prodiguent sont de préhospitalisation ou d'urgence. Ils n'interviennent pas en santé mentale.

- L'itinérance est une responsabilité du CISSSO et non de la Ville bien que celle-ci donne quand même des services.
- On souhaite des précisions sur le taux de 2 % associé à Annuler/Refus. On mentionne qu'il s'agit surtout de vérification de bien-être pour lesquelles il n'y a pas d'élément concret pour intervenir ou pour craindre pour la sécurité de la personne ou autrui, ou encore, que la personne veut plus ou moins collaborer. Il est difficile d'intervenir pour les policiers lorsqu'un diagnostic médical n'est pas posé.

6. Varia

Aucun sujet n'est inscrit au Varia.

7. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission de la sécurité publique est prévue le 29 janvier 2025.

8. Levée de la séance

Il est proposé par Mario Aubé


Appuyé par Tiffany-Lee Norris Parent

Et résolu que cette Commission lève la séance à 18 h 09.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARIO AUBÉ	Élaine Déry SECRÉTAIRE ÉLAINE DÉRY